

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2016

**COMMUNE DE LA
BARBEN****DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE****ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE***République française
Liberté, égalité, fraternité***Délibération N° 25-2016**

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	9
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
15/04/2016

L'an deux mille seize et le vingt du mois d'avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. PROOT Alain, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUAULT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Nicolas VIROLLE à Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. MOLL Ulrich à Mme Sandrine TUR, M. Gauthier AMALRIC à Monsieur ARRIVE Christian

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---

Objet : Conseil Départemental - Demande de subvention dans le cadre des travaux de proximité – réfection du parvis de l'Eglise.

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;
Vu le programme d'investissements à mener par la commune au cours de l'exercice 2016 ;
Vu que le cadre de sa politique d'aide aux communes le Conseil Départemental a mis en place un dispositif de subvention aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale, dit « Travaux de proximité ».
Vu qu'il convient de refaire le parvis de l'église,
Vu que le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 24 780.00 € HT.
Considérant l'éligibilité de la commune à l'attribution de subvention au titre des travaux de proximité;
Entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : DE SOLLICITER du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du dispositif des Travaux de proximité

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel afférent à la réfection du parvis de l'église tel que présenté ci-dessous :



Coût H.T.		Financement	
24 780.00 €	Département		19 824.00 €
	Région		- €
	Communauté		- €
	Etat		- €
	Autre(s):		- €
	Autofinancement		4 956.00 €
TOTAL H.T.	24 780,00 €	TOTAL FINANCEMENT	24 780,00 €

Article 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 4 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.



LA BARBEN, le 22 avril 2016

Le Maire


Christophe AMALRIC